

A retourner impérativement 4 jours avant la session de formation

« Passer un Marché Public »

MARDI 25 MAI – MERCREDI 26 MAI 2021

FORMATION

En présentiel sous réserves des conditions sanitaires

un mail vous sera envoyé la semaine précédant la date de la formation pour vous avertir

Nom de la Collectivité

Mme M Prénom NOM

Fonction

Adresse mail*

(Indispensable pour recevoir la confirmation de votre inscription et les modalités de mise en œuvre de la journée de formation).

N° téléphone* :

« PASSER UN MARCHÉ PUBLIC »
<input type="checkbox"/> Mardi 25 mai 2021 de 9h à 17h00 *
<input type="checkbox"/> Mercredi 26 mai 2021 de 9h à 17h00 *

Coût de la session de formation par personne (Communes ou EPCI ou DIF élu)

- Adhérents : 50 €/pers
- Non adhérents : 60 €/pers
- DIF élu : 60€/pers

Règlement par :

- Mandat administratif
- Chèque

Date
et signature de l'Élu

En cas de prise en charge des frais de
formation par la collectivité

Cachet de la mairie
et signature du Maire ou du Président

Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes.